



MAIRIE DE DIJON
CENTRE DE TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION

TARIFICATION 2018

J'informe la Ville de Dijon que je ne souhaite pas transmettre mes revenus pour le calcul des tarifs pour l'année 2018.
J'ai pris connaissance que la non transmission de mes revenus 2016 entraîne l'application de la tarification maximale à toutes les activités ou prestations facturées sans effet rétroactif en cas de réclamation .

N° famille

Nom Prénom : **Qualité (père, mère...)** :

N° et nom de rue :

Bâtiment : Appartement :

Code postal..... Commune :

Fait à Le.....

Signature :

MAIRIE DE DIJON
CENTRE DE TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION
CS 73310
21033 Dijon Cedex

ou finances-ctu@ville-dijon.fr

Information importante : si vous ne souhaitez pas transmettre vos ressources ou si votre dossier ne comporte aucun élément permettant le calcul de vos tarifs 2018, le tarif maximum sera alors appliqué à toutes les activités facturées sans effet rétroactif en cas de réclamation.

A savoir : Il est fortement conseillé de nous transmettre vos ressources car les niveaux de ressources entraînant la tarification maximale peuvent aller de 7000 € à 10000 € par mois selon le nombre d'enfants à charge.